

# APPEL À PROJET RESTAURATION AMBULANT 2019- 2020



Dans le cadre de l'évolution du Centre culturel de Dumbéa, la commune de Dumbéa et l'ADIE, lancent un appel à projets pour un jeune entrepreneur dans la restauration ambulante.

Dans ce cadre le Centre culturel propose à un jeune entrepreneur dans le secteur de la restauration ambulante l'accès aux jardins du Centre culturel pour lancer son activité.

## I. L'APPEL À PROJET

### Détails :

L'entrepreneur sélectionné devra proposer de la restauration sur le site tous les midis du lundi au vendredi et les soirées lors des manifestations organisées par la structure. L'objectif de cet appel à projet est de permettre à un jeune entrepreneur (- 32 ans) de se lancer dans une activité professionnelle dans le secteur. Pour ce faire un partenariat entre l'ADIE et la commune de Dumbéa propose les conditions suivantes :

### Les engagements de la Ville :

- Une convention de 2 ans permettant à l'ambulant d'être exonéré de la redevance d'occupation du domaine public pendant toute la durée de la convention ;
- Proposer un emplacement couvert, électrifié avec un point d'eau à proximité.

### Les engagements de l'ADIE :

- Inscrire le lauréat dans le dispositif JE DEVIENS ENTREPRENEUR : formation de 3 semaines (12 jours) ;
- Proposer un financement adapté ;
- Proposer un tutorat pour l'accompagner dans son projet.

### Les engagements du candidat :

- Proposer une restauration complète : type C ;
- Proposer des produits locaux et variés ;
- Offrir à la Ville en contrepartie de la gratuité de l'emplacement 150.000 F à l'année de prestation en nature : vernissage... ;
- Afficher sur son emplacement les partenaires (Ville de Dumbéa et ADIE) du projet via une signalétique spécifique ;
- Se déplacer sur la commune en soirée et/ou en week-end lors des manifestations communales.



### Les dates :

- Appel à projet : 11 février au 28 février 2019
- Jury : Début mars 2019
- Montage du projet : Mars-Avril- Mai 2019 → formation, préparation du projet (assurance/ banque/ signature convention avec la Mairie...)
- **Implantation sur site au plus tard : mai 2019**
- **Durée de la convention : 2 ans à la date de la signature.**

## II. POSTULER

### Qui peut postuler :

- Toute personne de moins de 32 ans résident de Dumbéa ayant un projet professionnel dans ce secteur et dont c'est la première création d'entreprise.

### La constitution du dossier pour postuler :

- **Pour les personnes physiques** : le nom, le prénom, situation professionnelle et le domicile du demandeur ;
- Un justificatif de domicile du candidat ;
- La nature et les caractéristiques de l'installation projetée, ainsi que la surface d'occupation projetée ;
- Les horaires d'activités projetées et le projet commercial (produits, prix ... ) ;
- Tous autres éléments de nature à étayer la demande.

### Le dossier complet à constituer pour le lauréat :

Le lauréat devra, dans un délai de 3 mois après la validation de sa candidature, fournir les éléments suivants afin de se voir délivrer son autorisation d'implantation :

- Une attestation portant vérification des éventuels aménagements électriques intérieurs, délivrée par un organisme agréé en électricité ;
- Une attestation portant vérification des aménagements intérieurs et extérieurs délivrée par le centre de secours de la Ville de Dumbéa ;
- Son inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au répertoire des Métiers et/ou au rôle des patentes, ainsi qu'au répertoire d'identification des entreprises et des établissements (RIDET) ;
- La déclaration d'activité faite auprès du Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire conformément à la délibération modifiée n°155 du 29 décembre 1998 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie ;
- Une attestation de responsabilité civile couvrant les accidents causés aux tiers du fait de l'exercice d'une activité professionnelle ;
- Toutes les pièces administratives afférentes à la circulation du (ou des) véhicule(s).

**Le dossier de candidature doit être transmis** sous format électronique, PDF à l'adresse suivante : [ccd@ville-dumbea.nc](mailto:ccd@ville-dumbea.nc) ou en main propre au Centre culturel de Dumbéa, du lundi au jeudi de 12h à 15h et le vendredi de 12h à 14h.

**Date limite de réception des candidatures :**  
**28 février 2019 (inclus)**



Appel à projet  
Restauration ambulante - Centre culturel - 41 23 07  
[ccd@ville-dumbea.nc](mailto:ccd@ville-dumbea.nc)